

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE

11, rue de Beaugency

41 230 VERNOU-EN-SOLOGNE

Tel : 02.54.98.20.77

Email : ec-vernou-en-sologne@ac-orleans-tours.fr

Compte-rendu du 1er conseil d'école R.P.I. Courmemin / Vernou-en-Sologne Séance du 13 novembre 2020

Le conseil d'école s'est réuni le vendredi 13 novembre 2020 à 18h, dans la salle des fêtes de Vernou-en-Sologne.

Étaient présents :

- M. Chantier, maire de Courmemin
- M. Deguine, maire de Vernou-en-Sologne
- M. Novak, adjoint au maire de Courmemin
- Mme Scholz-Cerf, adjointe au maire de Vernou-en-Sologne
- Mme Gasselins, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Romorantin
- M. Blanc, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- Mmes Thomas Patricia et Thomas Karinne, représentantes titulaires des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mmes Péris et Bernard, représentantes titulaires des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Gaudron, représentante suppléante des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mme Leroux, représentante suppléante des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Martineau, enseignante à l'école de Vernou-en-Sologne
- Mme Cellier, enseignante à l'école de Courmemin
- Mme Vest, directrice de l'école de Courmemin
- Mme Cormery, directrice de l'école de Vernou-en-Sologne

Étaient absents :

- Mme Collière, enseignante à l'école de Courmemin
- Mme Johnson, enseignante à l'école de Vernou-en-Sologne
- Mme Prenant, représentante suppléante des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mmes Beogo, Rousvoal et Urbain, membres du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

Présidente de séance : Mme Carine Cormery

Secrétaire de séance : Mme Céline Martineau

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme Cormery demande s'il y a des remarques sur les comptes-rendus du 3e conseil d'école du 12 juin 2020 pour Vernou-en-Sologne et du 19 juin 2020 pour Courmemin (en raison de la situation sanitaire, les conseils d'école avaient dû se tenir séparément). En l'absence, ceux-ci sont approuvés.

Mme Cormery rappelle que les élections des représentants de parents d'élèves sont organisées dans chacune des écoles du RPI. Les écoles conservent néanmoins la possibilité de regrouper leurs conseils d'école pour la durée de l'année scolaire. Les deux conseils sont invités à délibérer séparément

sur ce point. A l'issue du vote, à l'unanimité, il ressort que les deux conseils seront réunifiés pour l'année scolaire 2020/2021. Mme Cormery présidera les 1er et 3e conseils et Mme Vest le 2e conseil de l'année scolaire.

POINT 1 : ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants de parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 9 octobre 2020 dans chacune des écoles du RPI de 13h à 17h.

A Courmemin, sur 70 électeurs inscrits, il y a eu 33 votants : 8 bulletins nuls donc 25 suffrages exprimés, pour un quotient électoral de 12,5 (et un taux de participation de 47,11 %).

Mmes Pérès et Bernard ont été élues représentantes titulaires des parents d'élèves au Conseil d'école de Courmemin. Mme Leroux a été élue représentante suppléante.

A Vernou-en-Sologne, sur 76 électeurs inscrits, il y a eu 40 votants : 7 bulletins nuls donc 33 suffrages exprimés, pour un quotient électoral de 16,50 (et un taux de participation de 52,63 %).

Mmes Thomas Patricia et Thomas Karinne ont été élues représentantes titulaires des parents d'élèves au Conseil d'école de Vernou-En-Sologne. Mmes Gaudron et Prenant ont été élues représentantes suppléantes.

POINT 2 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Pour l'année scolaire 2020/2021, l'organisation pédagogique est la suivante :

- Mmes Cellier et Collière : 13 PS et 12 MS soit un total de 25 élèves (-1 PS depuis septembre)
- Mme Vest : 9 GS et 11 CP soit un total de 20 élèves (1 départ en CP à venir)
- Mmes Martineau et Johnson : 10 CE1 et 10 CE2 soit un total de 20 élèves
- Mme Cormery : 10 CM1 et 18 CM2 soit un total de 28 élèves

Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2021/2022 seront prochainement demandées par la DSDEN (campagne de prévisions à partir du 16 novembre).

Mme Martineau, à temps partiel, est présente sur l'école les mardis/jeudis/vendredis et Mme Sharlyne Johnson la complète les lundis.

Mme Cellier, à temps partiel également, est présente les lundis/mardis/vendredis et Mme Stéphanie Collière la complète les jeudis.

Mme Cormery souhaite informer le conseil que le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), basé à Lamotte-Beuvron, est au complet cette année. Il est composé d'une psychologue de l'éducation nationale - Mme Urbain, d'une maîtresse E chargée de l'aide à dominante pédagogique - Mme Beogo et d'une maîtresse G chargée de l'aide à dominante rééducative - Mme Rousvoal. Les enseignantes, avec l'accord des familles, peuvent les solliciter. Les parents ont également la possibilité de les contacter, les coordonnées sont affichées dans chaque école.

POINT 3 : PROJETS D'ÉCOLE ET DE CLASSE

Cette année, le projet d'école doit faire l'objet d'une réécriture. Le département a choisi de proposer aux enseignants un outil numérique pour faciliter sa mise en œuvre pédagogique et le dialogue avec l'IEN. Les enseignantes présenteront ce projet d'école lors du second conseil d'école.

Les projets d'école et de classe sont les suivants :

Les écoles de Courmemin et Vernou ont un projet commun sur le thème de l'eau.

A Courmemin, les enseignantes vont étudier avec leurs élèves différents milieux aquatiques, de l'étang à la mer. Un spectacle sur le cycle de l'eau, animé par « Planète mômes », devait avoir lieu en novembre ; compte tenu de la situation sanitaire, il a dû être annulé et sera reporté en janvier/février si cela est possible. Différentes sorties pédagogiques sont envisagées en fin d'année : une animation sur l'étang avec la fédération des chasseurs et une animation à l'observatoire Loire de Blois ou à la maison de la Loire de Saint Dyé sur Loire. Une exposition sera ensuite réalisée en fin d'année sur l'eau douce.

A Vernou-en-Sologne, les enseignantes ont choisi de travailler cette année sur les 4 éléments : l'air, le feu, la terre et l'eau, ceci dans le but d'intégrer la classe de mer initialement prévue en avril 2020 (annulée en raison du confinement) et reportée en avril 2021.

Ainsi, après avoir travaillé sur la planète en période 1, les élèves travailleront sur le thème de l'air en période 2, et notamment sur la course du Vendée Globe. Cette course est un formidable support pédagogique pour travailler la géographie, les sciences, l'histoire, la littérature, les arts, etc. En parallèle, les élèves de CM1/CM2 devaient se rendre au centre Matra de Romorantin le jeudi 12 novembre pour passer le permis vélo. Cette sortie a dû être annulée en raison du confinement, elle sera reportée si cela est possible. Mme l'Inspectrice ajoute qu'il est également possible de faire le permis vélo avec l'USEP.

En période 3, les élèves travailleront sur le feu. Cette période sera l'occasion d'apprendre les gestes de premiers secours avec notamment l'intervention d'un sapeur-pompier ou d'une association de secourisme. Les enseignantes doivent prendre contact pour planifier cette intervention.

En périodes 4 et 5, les thèmes seront conjointement la terre et l'eau. Les enseignantes souhaitent que les élèves puissent créer un potager dans l'école dès le début du printemps, ceci afin d'en profiter au maximum avant la fin de l'année scolaire. Mais cela nécessite que ce potager soit couvert. Différentes solutions sont à l'étude. De même, elles souhaitent que les élèves réalisent des semis de plantes diverses et que ceux-ci soient vendus lors d'un marché aux plantes qui aurait lieu au début du printemps.

La classe de mer, initialement prévue en avril 2020, est reportée du lundi 19 avril au vendredi 23 avril 2021. Pour rappel, cette classe de mer a lieu à Saint-Gilles-Croix-de-Vie en Vendée, au centre d'hébergement de Port la Vie. Le coût de ce séjour était de 230 euros par enfant. Diverses aides (APE Les petits Solognots et Coopérative scolaire) ont permis de faire baisser le prix. Au final, ce séjour revient à 185 euros par enfant. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont déjà réglé le coût de ce séjour ; il ne reste donc que la classe de CE1.

Une exposition sera réalisée par les élèves de CE et CM sur le thème de l'eau de mer.

Enfin, la classe de CM bénéficiera d'une intervention de la Maison de la Loire sur le risque inondation, à l'école, le jeudi 27 mai toute la journée (animation prévue en mai 2020 et annulée en raison de la situation sanitaire). Cette animation est gratuite pour les écoles situées sur le bassin de la Loire et ses affluents.

Les enseignantes souhaitent que les expositions des deux écoles soient présentées aux parents vers la mi-juin. Un échange des expositions sera ensuite effectué afin que les élèves puissent découvrir le travail réalisé par l'autre école.

POINT 4 : RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET SÉCURITÉ

Le règlement intérieur du conseil d'école et le règlement intérieur des écoles du RPI ont été modifiés en fonction des remarques qui avaient été soulevées lors du second conseil de l'année scolaire précédente. Des modifications supplémentaires seront à apporter pour le second conseil de cette année scolaire.

Concernant le règlement intérieur du conseil d'école, il faudra :

- supprimer la phrase « La durée maximale des trois réunions annuelles est de 6 heures »
- ajouter « Toute personne ayant droit de vote peut demander un vote à bulletin secret ».

Concernant le règlement intérieur des écoles, il conviendra de modifier les phrases suivantes en ajoutant ce qui est en gras :

- « De même, les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant **et du personnel communal** et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci ».

- « **Durant le temps scolaire**, l'ensemble des locaux scolaires est confié au directeur, responsable de la sécurité des personnes et des biens [...] »

La phrase « Dans les classes de maternelle, les ATSEM sont notamment chargés de l'assistance au personnel enseignant pour les soins corporels à donner aux enfants » sera supprimée.

Les deux règlements, dans l'attente des modifications, ont été adoptés à l'unanimité. Ils ont été signés par tous les membres présents (cf annexe).

A l'école, certains documents et registres sont obligatoires. Les directeurs doivent veiller à la tenue de ces registres. Nous devons donc avoir à disposition un registre de sécurité où sont consignés notamment les exercices d'évacuation et les vérifications des extincteurs. Ainsi, un exercice d'évacuation a été réalisé le 28 septembre à l'école de Vernou-en-Sologne et le 29 septembre à l'école de Courmemin.

Enfin, il existe le PPMS, le plan particulier de mise en sûreté. On distingue le PPMS AI (attentat-intrusion) qui définit la conduite à tenir en cas d'intrusion dans l'école et le PPMS RM (risque majeur) qui définit la conduite à tenir en cas de situation de confinement. Plusieurs exercices doivent être réalisés dans l'année dont un exercice attentat-intrusion qui doit être réalisé en début d'année. Cette année, un exercice départemental a été décidé conjointement par la Préfecture de Loir-et-Cher et la DSDEN. Cet exercice devait avoir lieu dans la semaine du 12 au 16 octobre mais la date exacte n'était pas connue des écoles. Il a finalement eu lieu le mardi 13 octobre au matin. Le scénario était le suivant : « Les services de renseignement du ministère de l'intérieur informent le préfet de Loir et Cher qu'une agression violente pourrait avoir lieu ce jour dans un établissement d'enseignement du département. A défaut d'éléments précis sur la localisation de la cible potentielle, Monsieur le Préfet, en lien avec Madame la directrice académique, décide de mettre en sûreté l'ensemble des établissements d'enseignement du département. » Les écoles ont reçu simultanément deux messages les invitant à mettre l'école en sûreté : un premier par SMS sur le téléphone portable du directeur et un second par message audio sur le téléphone fixe de l'école.

A Vernou, le bilan de l'exercice attentat est le suivant : le message reçu par SMS n'a pas été entendu par Mme Cormery, seul le message audio sur le téléphone fixe de l'école a été entendu. L'alerte est ensuite donnée à la classe de CE par SMS ou appel sur le téléphone portable. Le SMS n'a pas été reçu par Mme Martineau, seul l'appel a été entendu. Il apparaît donc évident de réfléchir à un autre signal d'alerte, silencieux mais perceptible par tous, y compris à la cantine. Une réflexion a donc été engagée entre les enseignantes et la mairie sur ce point. Avant cet exercice, les classes ont appris à réagir à ce type de situation, certains élèves ont des tâches à effectuer (fermer les rideaux, éteindre les lumières). Il s'avère que les consignes ont été respectées et que les élèves sont restés calmes pendant toute la durée du confinement (environ 20 minutes).

A Courmemin, le portable de la directrice n'était pas opérationnel, seul le message audio sur le téléphone fixe de l'école a été reçu. L'alerte a ensuite été donnée à haute voix à la classe de Mme Cellier. Concernant les PS/MS, les élèves devaient se cacher sous les fenêtres ; ils ont bien réagi. Ils se sont préparés à cet exercice sous forme de jeux. Pour les GS/CP, il a été plus difficile d'obtenir le silence. Il est donc prévu de réitérer cet exercice pour habituer les élèves. Les parents en seront avertis.

POINT 5 : COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Les écoles de Vernou et Courmemin font part de la situation financière de la coopérative scolaire aux membres du conseil.

L'école de Vernou a commencé l'année scolaire avec 5 922,51 euros. Pour l'instant, la

participation volontaire des familles s'élève à 429 euros, l'adhésion et l'assurance versées à l'OCCE à 122,40 euros.

Un point est fait quant à l'année 2019/2020 :

- Total des dépenses : 5 182,89 euros
- Total des recettes : 9 555,05 euros

L'école de Courmemin a commencé l'année scolaire avec 2 283,00 €. La participation volontaire des familles s'élève à 455 euros, l'adhésion et l'assurance versées à l'OCCE à 126,00 euros.

Un point est fait quant à l'année 2019/2020 :

- Total des dépenses : 1 179,00 euros
- Total des recettes : 2 164,00 euros

POINT 6 : PISCINE

Les séances de piscine ont lieu le jeudi matin de 10h45 à 11h15. Les élèves prennent donc le car à 10h pour l'école de Courmemin et à 10h15 pour l'école de Vernou-en-Sologne pour se rendre à la piscine de Romorantin ; le retour a lieu entre 11h45 et 12h.

Chaque classe bénéficiera d'un cycle natation d'environ 9 séances. La classe de CM1/CM2 se rendra à la piscine du jeudi 26 novembre au jeudi 4 février. Les classes de GS/CP et CE1/CE2 s'y rendront du jeudi 11 février au jeudi 22 avril.

Cette année, les parents disponibles pour nous accompagner sont : M. Poste pour la classe de CM1/CM2 (Mmes Poste et Gauthier étant personnes à risque, elles ne peuvent plus accompagner la classe) ; Mme Segart, M. Miossec et M. Rousseau pour la classe de CE1/CE2 ; Mme Pérès pour la classe de GS/CP. Mme Vest ajoute que pour la classe de GS/CP, il n'y a qu'un parent agréé, donc cela implique que Mme Pérès soit disponible tous les jeudis ; si elle ne l'est pas, il ne pourra pas y avoir d'activité piscine. Mme Gasselín souligne, qu'avec le nouveau protocole sanitaire, un seul accompagnateur est autorisé en plus de l'enseignant.

Mme Cormery informe le conseil que plusieurs parents de la classe de CM1/CM2 ont manifesté leur inquiétude quant aux séances de piscine maintenues pendant cette période de confinement. Certains parents refusent même que leur enfant aille à la piscine. Mme Cormery a informé tous les parents de la classe que les piscines restaient ouvertes aux scolaires uniquement et qu'un protocole sanitaire strict était mis en place à la piscine de Romorantin. Mme l'Inspectrice intervient pour rappeler l'importance et l'obligation du savoir nager à l'école et qu'un signalement pour absentéisme serait fait si un parent refusait que son enfant participe aux séances de piscine.

POINT 7 : TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

A Vernou, pendant les vacances de la Toussaint, une nouvelle clôture a été installée autour de la cour ainsi qu'un nouveau portail à l'entrée de l'école. Le grand portail de la cour est plus bas que la clôture, il fera l'objet d'un deuxième appel à projet. Les distributeurs de savon fonctionnent à nouveau (ils étaient hors d'usage en juin ; des distributeurs provisoires avaient été installés). Deux armoires fermées ont été installées pendant les grandes vacances dans la classe des CE. Une nouvelle sonnette a été posée puisque l'ancienne ne fonctionnait plus. Problème : elle sonne uniquement dans la classe des CM. Dans le cadre du PPMS-AI, des films occultants doivent être installés dans la classe des CE, le hall et la cantine. La mairie souhaite également installer une alarme qui permette de répondre aux différents dispositifs de sécurité existant dans les écoles : l'évacuation en cas d'incendie ou le confinement en cas d'attentat-intrusion ou de risque majeur. Enfin, le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a lancé un appel à projets « Label écoles numériques 2020 ». Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales. La subvention de l'État couvre 50% de la dépense engagée. La mairie de Vernou a déposé un dossier en septembre 2020 pour l'achat de 8 ordinateurs portables et 2 vidéo-projecteurs.

A Courmemin, la mairie a également déposé un dossier « Label écoles numériques » pour l'achat de 2 ordinateurs portables et d'une tour. Des porte-savons ont été installés dans la classe de GS/CP. Mme Vest demande s'il est possible d'installer des essuie-mains dans les deux classes. Elle signale également un problème avec la sonnette de l'école ; en effet elle sonne dans la classe de PS/MS mais on ne l'entend pas dans l'autre classe. La mairie va réfléchir à une solution.

POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES

Les prochains conseils d'école auront lieu le mardi 9 mars 2021 à Courmemin et le mardi 15 juin 2021 à Vernou-en-Sologne, à 18h30.

Le spectacle de Noël, organisé et financé cette année par la mairie de Courmemin, doit avoir lieu le jeudi 17 décembre à la salle des fêtes de Courmemin. La mairie de Courmemin n'est actuellement pas en mesure de dire si le spectacle est maintenu, elle attend les consignes officielles.

Les représentants ont transmis à chaque parent, par l'intermédiaire du cahier de liaison, un document avec leurs coordonnées afin de recueillir les éventuelles questions ou remarques que les parents souhaitaient aborder lors du conseil. Voici les questions :

- Pour l'école de Vernou :
 - *Quand le harcèlement scolaire va-t-il être pris au sérieux ?*
 - *Est-ce que le professeur qui a remplacé Mme Cormery va revenir ? Si oui, va-t-il faire des excuses aux enfants et prendre son travail au sérieux ?*

Madame l'Inspectrice prend la parole pour répondre à ces questions.

Concernant la question du harcèlement, Mme Gasselien est choquée que des propos diffamatoires aient été tenus sur les réseaux sociaux par un parent d'élèves à l'encontre des enseignantes de Vernou. Cela constitue un délit et une plainte peut être déposée. L'an dernier, des suspicions de harcèlement avaient été signalées à la directrice qui en a tout de suite informé l'inspectrice de l'Education Nationale. L'inspecteur scolaire a été contacté et est intervenu dans l'école. Il a jugé qu'il n'y avait pas de harcèlement. Les enseignantes et l'institution ont donc fait le nécessaire et restent vigilantes face au harcèlement.

Concernant la question du remplaçant de Mme Cormery, il est prévu qu'il revienne puisqu'il la remplacera pour ses décharges de direction, une fois par mois. De plus, l'inspectrice est seule capable de juger du travail d'un enseignant. Il intervient dans plusieurs écoles et aucun problème n'a été signalé.

- Pour la mairie de Vernou :
 - *La garderie est-elle gratuite entre la fin de l'école à 16h15 et l'arrivée du car à 16h50 ?*

La réponse de la mairie : le prix est de 1 euro par enfant.

- *Christelle a-t-elle une formation adéquate pour travailler au contact des enfants ? (langage inapproprié dans le car et à la cantine)*

La mairie indique avoir fait des recommandations à son employée quant à l'attitude qu'il convenait d'avoir avec des enfants et qu'elle réfléchit à une formation qui pourrait lui être proposée. Elle souligne également que certains enfants se comportent très mal et se montrent très irrespectueux envers le personnel communal. Il pourrait donc être envisagé de convoquer des parents et même d'aller jusqu'à l'exclusion.

- *Concernant le protocole sanitaire, les classes ne doivent pas être mélangées. Or pour monter dans le car, les CE montent en premier et s'installent devant et les CM montent après et passent près des CE. Ne serait-il pas plus judicieux que les premiers qui montent dans le car s'installent dans le fond et les seconds devant ?*

La mairie va en informer l'employée communale qui assure la surveillance du car pour que les classes ne se croisent pas.

- Pour l'école de Courmemin :

- *Pourquoi avoir demandé des chaussons pour l'école si les enfants ne les portent pas en classe ?*

Mme Vest indique qu'elle a été agressée verbalement et insultée à la sortie des classes à ce sujet par une maman qui la rend responsable de l'usure des chaussures de son enfant. Les chaussons sont bien utilisés en classe. La directrice précise également que ce genre de questions n'a pas à être posé en conseil d'école mais doit être abordé directement avec l'enseignante de son enfant.

- *Beaucoup de parents trouvent leurs enfants énervés après leurs journées d'école. Comment se déroule une journée type ?*

Mme Vest et l'inspectrice rappellent que la journée type d'un enfant est détaillée lors des réunions de rentrée. De plus, il n'est pas prouvé qu'il y ait de corrélation entre la journée type d'un enfant et un possible énervement. En revanche, Mme Vest trouve que certains enfants arrivent fatigués ou énervés dès le matin et s'interroge quant à l'heure du coucher et l'utilisation des écrans. De plus, beaucoup d'enfants ne sont pas revenus après le confinement et n'ont pas fréquenté l'école pendant 6 mois, ils ont donc eu des difficultés à reprendre leur métier d'élève.

- Pour la mairie de Courmemin :

- *Est-ce que les nouvelles personnes qui aident la maîtresse de GS/CP ont un diplôme d'ATSEM ou une formation équivalente ?*

M. le maire indique qu'il n'existe pas de diplôme d'ATSEM mais qu'il s'agit d'un concours. Il informe le conseil que ces deux personnes ont des compétences diverses, qu'elles ont bénéficié de plusieurs formations et qu'elles sont inscrites pour le prochain concours d'ATSEM fin 2021. Les parents d'élèves soulignent un manque d'initiatives de la part de ces personnes. La mairie va reprendre ce point avec elles.

Enfin M. Blanc tient à rappeler que les questions abordées lors d'un conseil d'école doivent être d'ordre général et que le rôle des représentants de parents d'élèves est de le préciser aux parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Vernou-en-Sologne, le 13 novembre 2020.

La secrétaire de séance,

Céline Martineau

La directrice,

Carine Cormery

Copie transmise à :

- Madame la Directrice Académique
- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
- Monsieur le Maire de Courmemin
- Monsieur le Maire de Vernou-en-Sologne
- Mesdames les représentantes des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Mesdames les membres de l'équipe enseignante
- Mesdames les membres du RASED